

L'ESPACE SCHENGEN

Pour faire de la liberté de circulation une réalité, l'UE a créé, en 1995, un « espace de liberté, de sécurité et de justice »



BÉNÉFICES

La **libre circulation** des personnes permet à chaque citoyen de l'UE de voyager, de travailler et de vivre dans un pays de l'UE sans formalités particulières.

Schengen renforce cette liberté en permettant de **circuler dans l'espace Schengen sans passer par des contrôles aux frontières**.

Cela signifie :

- Les citoyens de l'UE peuvent voyager à travers l'espace Schengen sans aucun contrôle, tel qu'une vérification d'identité.
- Les citoyens des pays en dehors de l'espace Schengen peuvent obtenir un visa Schengen unique pour visiter l'ensemble de la zone.



Sécurité et Justice

Pour empêcher que la liberté de circulation favorise la criminalité internationale, les pays de l'espace Schengen ont renforcé leur coopération :

- La **police « Europol »** facilite l'échange d'informations sur les crimes et les enquêtes, ainsi que l'arrestation de criminels à l'étranger...
- **Coopération judiciaire («Eurojust»)** : la justice collabore également, par exemple pour faire reconnaître les jugements dans tous les pays.



Exceptions

Dans des **situations exceptionnelles**, lorsque la santé publique ou la sécurité est particulièrement menacée, les pays de l'espace Schengen peuvent rétablir **temporairement des contrôles aux frontières**, comme ce fut le cas lors de la pandémie de Covid !



Schengen ≠ EU !

En 2024, l'espace Schengen comprend 29 pays.

25 pays de l'UE : l'Irlande a choisi de ne pas participer, Chypre n'a pas encore adhéré.

Quatre pays non membres de l'UE : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse sont associés !

